



Nombre de membres		
Afférents Au CA	En exercice	Qui ont pris part au vote
9	9	7

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Date de convocation
Le **22 juin 2026**

Objet de la délibération

Objet : Mise en place du dispositif « Coup de Pouce Sport et Culture » et approbation de la convention de partenariat avec les associations capinghemmoises

N° CCAS 2026-06-29-01

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le :

10/07/2026

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 059-265901280-20260629-2026062901-DE



Extrait du registre des délibérations
Conseil d'Administration

Centre Communal d'Action Sociale
de CAPINGHEM

SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux juin

à 17H30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Capinghem, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de la vice-présidente Marie Claude FICHELE.

Présents : Allison DIDDEN, Marie Claude FICHELE, Alain FLAMENT, Hélène PUJOL, Joëlle VAN LAETHEM.

Absents : Vincent DUCOURAU, Elisabeth PRIEUR.

Excusé avec pouvoir : Amandine DE BOIS pouvoir à Hélène PUJOL, Ingrid PRUVOST pouvoir à Marie-Claude FICHELE.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-5 et R.123-2 ;

Vu les statuts du Centre Communal d'Action Sociale de Capinghem ;

Considérant que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire communal ;

Considérant que certaines familles rencontrent des difficultés financières susceptibles de constituer un frein à l'inscription de leurs enfants à des activités sportives ou culturelles ;

Considérant l'intérêt de favoriser l'accès des enfants aux activités sportives et culturelles proposées par les associations partenaires de la commune ;

Considérant le projet de convention de partenariat définissant les modalités de mise en œuvre du dispositif « Coup de Pouce Sport et Culture » ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Claude FICHELE vice-présidente du CCAS ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver la création du dispositif « Coup de Pouce Sport et Culture » destiné aux enfants :

- domiciliés à Capinghem ;
- scolarisés de la maternelle au CM2 ;
- appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 500.

Article 2 :

De limiter le bénéfice du dispositif à une seule inscription par enfant et par saison associative.

Article 3 :

De fixer le montant de l'aide à 70 % du coût de l'inscription ou de l'adhésion annuelle à une activité sportive ou culturelle proposée par une association partenaire.

Le montant de l'aide est plafonné à 100 € par enfant.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 059-265901280-20260629-2026062901-DE

S'LO

Seuls les frais d'inscription ou d'adhésion annuelle à l'activité sont éligibles au dispositif.
Toute autre dépense est exclue du dispositif.

Article 4 :

De préciser que les aides accordées dans le cadre du dispositif constituent des **aides individuelles attribuées aux bénéficiaires par le CCAS.**

Le paiement pourra être effectué directement aux associations partenaires pour le compte des bénéficiaires après vérification des pièces justificatives prévues par le dispositif.

Article 5 :

D'approuver les termes de la convention de partenariat et de son annexe définissant les modalités de fonctionnement du dispositif « Coup de Pouce Sport et Culture ».

Article 6

D'autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer la convention de partenariat ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre du dispositif.

Article 7

De prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget du CCAS.

Article 8

Le dispositif sera applicable à compter de la saison associative 2026-2027.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus

Marie Claude FICHELLÉ
Vice-Présidente du conseil d'administration

